

Communiqué Pour publication immédiate

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'EFFONDREMENT DU VIADUC DU BOULEVARD DE LA CONCORDE AMORCE SES TRAVAUX

(Montréal, le 4 octobre 2006) – « En créant la commission d'enquête que j'ai l'honneur de présider, le gouvernement du Québec nous a donné un mandat très précis. Je me dois de le rappeler à tous, parce que c'est strictement à l'intérieur de ce mandat que nous allons réaliser nos travaux. Pour mémoire, donc, voici les termes de notre mandat :

- 1- enquêter sur les circonstances de l'effondrement, le 30 septembre 2006, d'une partie du viaduc du boulevard de la Concorde sur l'autoroute 19 à Laval ;
- 2- déterminer les causes qui ont entraîné cet effondrement ;
- 3- faire des recommandations au gouvernement sur les mesures à prendre afin d'éviter que de tels événements ne se reproduisent.

Avec mes collègues Armand Couture et Roger Nicolet, il n'est donc pas question que nous nous lancions dans une étude exhaustive des infrastructures routières du Québec. Notre objectif est de découvrir rapidement comment et pourquoi un tel effondrement s'est produit et quelles mesures doivent être prises pour que cela ne se répète pas. Nos recommandations iront donc en ce sens et ce sera au gouvernement du Québec d'y donner les suites appropriées ». C'est ce qu'a tenu à préciser d'entrée de jeu le président de la commission d'enquête, Monsieur Pierre Marc Johnson, au cours d'un point de presse tenu en fin de journée à Montréal.

« Nous n'abordons pas notre mandat avec des hypothèses. Nous allons d'abord recueillir les faits, entendre nos experts, ce qui ouvrira alors seulement à diverses hypothèses qui seront étayées ou non par des analyses et des éléments de preuve. C'est ce qui nous amènera, espérons-nous, à une ou des conclusions précises quand aux causes de l'effondrement, qu'elles découlent d'un défaut de conception, de construction, de matériaux ou d'entretien », a précisé Monsieur Johnson.

Arrivé hier en soirée de l'extérieur du pays, Monsieur Johnson a déjà eu une première rencontre avec les commissaires Couture et Nicolet au cours de laquelle un plan de travail a été élaboré dans ses grandes lignes. Monsieur Johnson a également eu aujourd'hui des entretiens avec le directeur de la Sûreté du Québec, avec le Coroner en chef, le Secrétaire général du gouvernement du Québec, le sous-ministre des Transports, le Directeur général de l'École Polytechnique de Montréal et le directeur des services professionnels et hospitaliers de l'Hôpital du Sacré-Coeur.

Lors de la rencontre de ce matin avec les commissaires Couture et Nicolet, un échéancier préliminaire a aussi été élaboré, lequel prévoit trois grandes phases aux travaux à venir.

La première comprend les travaux préparatoires à l'enquête au cours de laquelle la Commission choisira, entre autres, un secrétaire et un procureur et retiendra les services d'experts techniques. Puis l'on procédera à l'enquête elle-même où seront colligés les faits et recueillie toute documentation pertinente. C'est également durant cette phase que seront réalisées toutes les expertises permettant de découvrir ce qui s'est exactement passé sur le viaduc du boulevard de la Concorde, samedi dernier.

La seconde phase sera celle des audiences publiques, qui se tiendront après les Fêtes, probablement à la mi-janvier, au cours desquelles seront entendus les experts et les témoins.

Enfin, dès la fin des audiences publiques s'amorcera la troisième phase, celle de la rédaction du rapport et des recommandations, lesquels seront rendus publics en même temps que leur dépôt auprès du gouvernement.

Monsieur Johnson a annoncé qu'il effectuera dès demain une visite du viaduc du boulevard de la Concorde avec ses collègues et plusieurs experts. « Cette visite nous permettra de nous imprégner de la scène et de mesurer l'ampleur de la catastrophe. Elle nous donnera sans doute aussi quelques indications quant à l'orientation de nos travaux. Elle sera aussi l'occasion d'avoir un moment de recueillement à la mémoire des victimes de ce tragique accident. Mes collègues et moi tenons d'ailleurs à transmettre toutes nos sympathies aux familles des victimes, ainsi que nos vœux de prompt rétablissement aux personnes qui ont été blessées samedi dernier et qui, heureusement, se trouvent aujourd'hui hors de danger.

Enfin, Monsieur Johnson s'est dit assuré de l'entière collaboration de toutes les parties impliquées dans le dossier, que ce soit les diverses instances du gouvernement du Québec, dont au premier chef le ministère des Transports, les autorités municipales de Laval, la Sûreté du Québec et les forces policières de la Ville de Laval et de tout autre organisme dont la Commission pourrait solliciter le concours dans le cadre de ses travaux.

- 30 -

Source : Commission d'enquête sur l'effondrement du viaduc du boulevard de la Concorde

Pour informations : André Sormany
Andrée-Anne Pelletier
HKDP Communications et affaires publiques
514-395-0375